
ARRETE N° 18 / 00028 /MINESUP DU 13 0 AOUT 2018

Portant ouverture du concours d'entrée en 1^{ère} Année du 1^{er} Cycle de l'École Normale Supérieure de Bertoua, au titre de l'année académique 2018/2019.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

Vu la Constitution ;
 Vu la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
 Vu le décret n° 92/074 du 13 avril 1992 portant transformation des centres Universitaires de Buéa et Ngaoundéré en Universités ;
 Vu le décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création des Universités ;
 Vu le décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux universités, modifié et complété par le décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 ;
 Vu le décret n° 93/028 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Ngaoundéré ;
 Vu le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
 Vu le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;
 Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
 Vu le décret n° 2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement supérieur ;
 Vu Le décret n°2018/005 du 08 janvier 2018 portant création de l'École Normale Supérieure de Bertoua.
 Vu l'arrêté n°18/00091/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 22 février 2018 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Établissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2018-2019 ;
 Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 10 février 2000 relative à l'admission dans les écoles nationales de formation et au recrutement à la fonction publique.

ARRETE :

Article 1^{er} : Un concours sur épreuves pour le recrutement en 1^{ère} année du 1^{er} cycle de la section des Élèves-Professeurs de l'Enseignement Secondaire Général de l'École Normale Supérieure de Bertoua est ouvert, pour l'année académique 2018-2019, dans les séries suivantes :

Séries	Nombres de place
Allemand	10
Chimie	15
Espagnol	10



Géographie	12
Histoire	12
Informatique	15
Langues et Cultures Camerounaises	10
Lettres Bilingues	13
Lettres Modernes Anglaises	12
Lettres Modernes Françaises	14
Mathématiques	15
Physique	15
Sciences de l'Education	10
Sciences de la Terre et de l'Environnement	15
Sciences de la Vie	12
Total	190

Article 2 : (I) Le concours est ouvert en une seule session aux Camerounais des deux sexes, titulaires du Baccalauréat exigé pour chaque série sollicitée.

La série Lettres bilingues est ouverte aux titulaires du GCE/AL obtenu au moins en deux matières dont la matière « French », et du GCE/OL obtenu en une seule session au moins en quatre matières. La matière intitulée « Religious Knowledge » n'est pas prise en considération.

La série Lettres bilingues à Bertoua accueille exclusivement les titulaires du GCE/AL, et du Baccalauréat ABI remplissant les autres conditions requises.

(2) Le tableau ci-dessous indique le type de Baccalauréat et la matière principale que le candidat doit avoir validée au GCE AL pour être autorisé à compétir :

Série	Type de Baccalauréat et matières au GCE/AL
Allemand	A4 (Allemand)
Chimie	C, D, E and GCE/AL (Science)
Espagnol	A4 (Espagnol)
Géographie	A4 (Allemand ou Espagnol), ABI, C ou D
Histoire	A4 (Allemand ou Espagnol), ABI, C ou D
Informatique	C, D, E, F, TI et GCE/AL (Science)
Langues et Cultures Camerounaises	A4 (Allemand ou Espagnol), ABI
Lettres Bilingues	A4(Allemand ou Espagnol), GCE/AL(Art), ABI
Lettres Modernes Anglaises	A4(Allemand ou Espagnol), GCE/AL ou GCE/AL(Art)
Lettres Modernes Françaises	A4 (Allemand ou Espagnol), ABI or GCE/AL(Art)
Mathématiques	C, D, E , TI, GCE/AL (Science)
Philosophie	A4 (Allemand ou Espagnol), ABI
Physique	C, D, E, GCE/AL (Science)



Sciences de l'Education	A4 (Allemand ou Espagnol), ABI, C, D, E, TI, GCE/AL (Arts)
Sciences de la Terre et de l'Environnement	C ou D, GCE/AL (Science)
Sciences de la Vie	C ou D, GCE/AL (Science)

Article 3 : (I) Les candidats étrangers peuvent être admis à concourir dans les mêmes conditions académiques et dans la limite des places disponibles, conformément à la réglementation en vigueur.

- (2) Les candidats doivent être âgés de **28 ans au plus au 1^{er} janvier 2018**.
- (3) Les fonctionnaires ne peuvent postuler en qualité de candidats externes ;
- (4) L'admission frauduleuse par non-respect de la condition de diplôme, de grade, d'âge ou d'ancienneté expose le candidat concerné à une exclusion d'office, à tout moment et sans aucune forme de procédure

Article 4 : Les dossiers de candidature devront comporter toutes les pièces suivantes :

- une demande d'inscription disponible à l'ENS, dans les centres d'examen, sur le site internet de l'ENS : <http://www.unregistration.univ-ndere.cm> ou www.ensbertoua.uninet.cm
- une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- les photocopies certifiées des relevés de notes du probatoire ou du GCE/OL (results slip), du Baccalauréat ou du GCE/AL (results slip) ;
- une copie certifiée conforme du Baccalauréat ou du GCE/AL, ou du diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, datant de moins de trois (03) mois, ou une photocopie certifiée conforme de l'Attestation de réussite du Baccalauréat ou du GCE/AL.
- un certificat médical délivré par un médecin de l'Administration, attestant que le candidat est physiquement et médicalement apte à l'exercice de la fonction d'enseignant. Notamment qu'il est indemne de carences physiologiques notoires au niveau de l'élocution, de l'audition, de la vue ou de la motricité ;
- un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de trois (03) mois;
- un reçu de paiement de vingt mille francs (20 000 F) de frais de concours, délivré par la **SOCIETE GENERALE CAMEROUN** compte N° CM21 10003 00900 22090784104 86.

Aucun autre mode de paiement ne sera accepté ;

- une enveloppe de format A4 timbrée (timbre composté) et portant l'adresse du candidat ;
- deux photos (4x4) d'identité ;
- une autorisation du Ministre de l'Éducation de base, du Ministre des Enseignements secondaires ou du Ministre de l'Enseignement supérieur, selon le cas, pour les candidats fonctionnaires en poste dans ces départements ministériels.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
005480	28 AOU 2018
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Article 5 : Les candidats titulaires de diplômes étrangers doivent présenter, soit l'arrêté d'équivalence, soit le récépissé du dépôt de la demande d'équivalence, délivrés par le Ministre de l'Enseignement Supérieur. Toutefois, leur admission définitive, le cas échéant, ne peut être acquise que sur présentation dans les délais fixés par l'autorité compétente, du texte accordant équivalence à leur diplôme.

Article 6 : Tous les dossiers complets doivent être déposés à la Direction de l'École Normale Supérieure (ENS) de Bertoua, ou dans les Délégations Régionales du MINESEC, au plus tard le **12 septembre 2018**.

Article 7 : Le concours sur épreuves comporte :

- a) une note de scolarité comptant pour 30% dans l'évaluation totale ;
- b) deux épreuves écrites comptant pour 70% dans l'évaluation totale;

La note de scolarité sera prise en compte seulement au terme des épreuves écrites dans le cadre des admissions définitives.

Article 8: Les épreuves écrites auront lieu le **22 septembre 2018** dans les centres suivants:

Bafoussam(IUT-FV), Bamenda(ENS Bambili), Bertoua(ENS, Lycée Scientifique et Lycée Bilingue), Douala(ESSEC), Ebolowa(FASA/ENSET), Garoua(Lycée Classique et Moderne), Maroua(Collège de l'Espoir), Ngaoundéré(Lycée Classique et Moderne de Ngaoundéré) et Yaoundé(ENS, Fac Sciences, ENSP),

Article 9 : Les épreuves écrites sont réparties comme suit :

Séries	Première épreuve (3h) (coef. 4)	Deuxième épreuve (3h) (coef. 2)
Allemand	Langue Allemande	Littérature et civilisation germaniques
Chimie	Chimie	Physique
Espagnol	Langue espagnole	Littérature et civilisation hispanique
Géographie	Géographie	Histoire
Histoire	Histoire	Géographie
Informatique	Mathématiques	Test de raisonnement logique
Langues et Cultures Camerounaises	Culture générale	Langue française
Lettres Bilingues	Langue française	Essay
Lettres Modernes Anglaises	English language	Literatures in english
Lettres Modernes Françaises	Langue française	Dissertation
Mathématiques	Algèbre et Analyse	Physique
Philosophie	Philosophie	Langue française
Physique	Physique	Chimie
Sciences de l'Education	Culture générale	Philosophie
Sciences de la Terre et de l'Environnement	Géologie	Biologie
Sciences de la Vie	Biologie	Géologie

Les programmes du concours sont ceux du Baccalauréat ou du GCE/AL de chaque spécialité.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
005480	28 AOU 2018
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Chaque épreuve de l'examen écrit est notée de zéro à vingt et affectée des coefficients ci-dessus indiqués. Toute note inférieure à cinq sur vingt (5/20) est éliminatoire.

Article 10 : La note de scolarité est établie en fonction :

- de l'âge du candidat ;
- du nombre d'années passées dans le secondaire ;
- des notes obtenues au Probatoire ou GCE/OL et au Baccalauréat ou GCE/A L.

Article 11 : À l'issue de l'épreuve écrite; le jury dresse par série et par ordre de mérite la liste des candidats proposés à l'admission définitive. En aucun cas, il ne peut y avoir de report d'admissibilité ou d'admission d'une année académique à une autre.

Les résultats définitifs sont publiés par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Article 12 : La composition du jury visé aux articles 9 et 12 ci-dessus fait l'objet d'un texte particulier du Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Article 13 : Les frais de concours visés à l'article 3 ci-dessus ne sont pas remboursables.

Article 14 : Le Recteur de l'Université de Ngaoundéré, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'École Normale Supérieure de Bertoua sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent Arrêté qui sera enregistré puis publié en français et en anglais partout où besoin sera.

Yaoundé le 30 AOUT 2018



Jacques FAME NDONGO

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
- 005480	28 AOU 2018
PRIME MINISTER'S OFFICE	